



Bulletin d'Informations Communales

Edito du Maire



Engagement : vous avez dit engagement ou paraître sociétal ?

Le véritable engagement pour un village, pour un intérêt social découle de convictions, de valeur ou d'un désir vrai d'agir.

L'engagement personnel persiste même quand il n'y a pas de visibilité, de reconnaissance ou de bénéfice immédiat qui motivent nos actions alignées sur notre objectifs, notre moralité et surtout une mise en œuvre personnel pour soi de ces objectifs sans discernement, détour ou renonciation.

Je m'engage, mais aussi applique ces principes à ma vie, mes décisions, parce qu'il représente ma conviction profonde et les bases de mon engagement.

Par exemple et en pratique je pourrai affirmer « que le stationnement est problématique dans notre Commune et je veux défendre le bien vivre ensemble, tout en stationnement mon véhicule sur le Domaine Public, bien qu'ayant une cour intérieure que je réserve naturellement à mon bien être personnel » Oups !

L'impact réel vise à transformer ou à améliorer une situation sans donner une impression contrainte d'agir, mais d'inculquer réflexion, progrès pour un aboutissement, malgré les difficultés inhérentes, parce que c'est notre motivation, nos idées et nos objectifs.

L'engagement ne doit pas viser à soigner sa réputation, ni de séduire un public ou répondre à sa valorisation sociale.

Une motivation est constante et non éphémère dans le temps.

La réalité se vit sur terrain part sa cause défendue d'un engagement véritable et non d'une image voulue (greenwashing, social washing ou autres vols de cerveau s'y rattachant).

Le vrai engagement est une cause réelle durable, constante et un mode de vie et une étape vérifiable sur le terrain (manifestation, volonté affirmé, engagement concret ...).

Quand, en tant que citoyen, on s'engage dans le quotidien et on respecte valeurs et engagements.

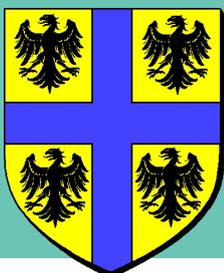
Oh combien de fois, j'ai vu des permis de construire déposés, accordés et dont le résultat sur le terrain ne correspond pas à la demande.

Non, je ne critique pas des « adaptations mineures », mais parfois des « dérogations majeurs » voulues et souhaités et alors des explications multiples en cas de contrôles. Oups !

L'engagement véritable se prouve par la constance et l'authenticité qui ne se trahit ni par l'incohérence ou l'opportunisme ou par une image mesurable et transparente

Fidélité et soutien pour notre vie communale, nos associations et nos engagements avec des gestes quotidiens, discrets, authentiques, un attachement sincère et un désir de construire ensemble avec des preuves concrète et sans engagement vitrine.

Alors engagez-vous –pour la commune, pour nos associations dans un respect déontologique, par un engagement volontaire et souhaité pour le bien de nous TOUS .



Si l'engagement subsiste, c'est parce qu'il existe déjà, qu'il est véritable, profond et sincère.
A tous nos engagés et bénévoles , merci !

Votre Maire
Guy SCHMITT

Sultz les Bains

N°344



Ciné Débat

« LA PROMESSE DE L'AIDANT »

Vous aidez un proche âgé, handicapé ou malade ?

LES RENDEZ-VOUS des aidants

Ciné Débat « LA PROMESSE DE L'AIDANT »

Mercredi 24 septembre 2025 à 14h
Dorlisheim – Cinéma Le Trèfle

Ce film poignant, parle de la réalité quotidienne des aidants, leurs difficultés, mais aussi la richesse des relations tissées avec leurs proches. Il sera suivi d'un temps de partage et de réflexion pour aborder les défis des aidants au quotidien.

Vous pourrez également vous informer sur les aides dédiées aux aidants auprès des professionnels présents.

*Séance gratuite sur inscription - Prise en charge de votre aidé sur demande
Plus d'infos sur alsace.eu/agenda ou en scannant le QR code ci-contre*

>>> 14H PROJECTION

>>> 15H30 DÉBAT

en présence d'Edouard Carrion, réalisateur et d'Audrey MEYER, psychologue à l'établissement SAREPTA-Dorlisheim

>>> 16H15 ECHANGES

individuels avec les professionnels de l'aide aux aidants



Un film d'Edouard Carrion, avec Frédéric Bossé, Valérie Martin, Joëlle Brochand Bande annonce disponible sur YouTube*

Entrée gratuite sur inscription sur alsace.eu/agenda ou en scannant le QR code au recto.

Possibilité d'accueil de la personne aidée sur place par des professionnels en le précisant lors de votre inscription.



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex
www.alsace.eu

Conception et impression : OAA / Juin 2025

De 2 mois 1/2 à 3 ans... Mais aussi en périscolaire de 3 à 6 ans !

La micro-crèche COLLIHOP

RESEAU DE MICRO-CRÈCHES

accueille votre enfant **de 7H à 20H**

127 rue d'Altorf 67120 DACHSTEIN

Préinscription

03 10 45 14 98
www.callihop.fr

Gaz de Barr DEVIENT Barr énergies

VOTRE FOURNISSEUR DE PROXIMITÉ

le 1^{er} octobre prochain !

Gaz de Barr deviendra bientôt Barr Énergies : cette nouvelle identité sera notamment plus représentative de nos différentes activités. Nous avons imaginé pour vous ce questionnaire afin de vous expliquer ce changement.

❗ Pourquoi vouloir changer de nom et d'identité visuelle ?

Nous sommes partis du constat que le nom 'Gaz de Barr' ne reflétait plus la diversité de nos activités. Il renvoie à notre métier historique de distributeur et fournisseur de gaz, mais notre champ d'action s'est considérablement élargi.

Aujourd'hui, les secteurs d'activité de Gaz de Barr vont bien au-delà du gaz : nous sommes également distributeurs et fournisseurs d'électricité, ainsi que producteurs d'énergies renouvelables.

Au cours de la dernière décennie, nous avons fortement investi dans des filières de production d'énergies décarbonées : en électricité avec l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque ; en gaz avec le développement du biométhane.

La nouvelle dénomination 'Barr Énergies' incarne pleinement cette évolution. Elle reflète la pluralité de nos savoir-faire et notre engagement résolu en faveur de la transition énergétique.

❗ Quelles ont été les lignes directrices dans la définition de la nouvelle identité ?

Au-delà de refléter la réalité de nos métiers, il était également important de rappeler notre ancrage territorial en conservant le nom de la ville de Barr, notre actionnaire historique depuis 1921.

Visuellement, le A-cœur, symbole de la marque 'Alsace', rappelle à nos clients que nous sommes un fournisseur de proximité.

Le design met aussi en avant le principe de l'économie circulaire, avec des teintes inspirées des différentes sources d'énergie que nous mobilisons.



❗ A quel moment cette nouvelle dénomination entrera-t-elle en vigueur ?

Le changement officiel de nom interviendra le 1^{er} octobre 2025.

Nous avons déjà amorcé la transition en indiquant clairement, dans nos échanges avec nos clients, signatures de courriels, sur nos véhicules et sur nos bâtiments, que 'Gaz de Barr' deviendra 'Barr Énergies' à cette date.

Une campagne de communication destinée à informer nos clients et partenaires sera lancée dès le mois de septembre.



EN SAVOIR PLUS

Nous sommes à votre disposition si vous désirez plus d'informations.

Didier Jost
Directeur Gérant
03 88 58 56 70 (standard)
djost@gaz-de-barr.fr

Thierry Pfortzel
Chargé de communication
06 85 21 13 00
gazdebarrcommunication@gmail.com



Intercommunalité—Service de Transport à la Demande

Auto Com est de retour ! Notre service de transport à la demande reprend à partir du 1^{er} septembre 2025 .



- 📞 Réservations possibles dès le 1^{er} septembre
 - ☎ Par téléphone : 03 67 43 02 18
 - ✉ Par mail (à privilégier) : reservation-autocom@adiate.fr
 - ✅ Les réservations régulières pourront être effectuées à l'avance.
 - 📄 Bonne nouvelle : vos anciens tickets restent valables !



Déplacez-vous au sein des **18 communes** de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, **vers la Commune de Rosheim** et depuis Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG vers la CCRMM.

POURQUOI CE SERVICE ?

L'objectif de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est de permettre aux personnes ne disposant pas de moyens de transports personnels (soit temporairement soit à titre permanent) de se déplacer au sein de la Communauté de Communes pour :

- Accéder aux services publics : hôpital, consultations médicales, services à la population, marchés, gares S.N.C.F., arrêts de bus...
- Ou tout simplement pour se rendre dans leurs familles, chez leurs amis.

POUR QUI ?

Le service est ouvert à toutes personnes quel que soit l'âge et le motif du déplacement à l'exclusion des trajets scolaires et professionnels ou des trajets pris en charge par un organisme social (la Sécurité Sociale ou le Pôle Emploi par exemple)

Les personnes à mobilité réduite, ont accès au transport à la demande dans les mêmes conditions.

COMMENT UTILISER CE SERVICE ?

1. Appelez le 03 67 43 02 18
2. Prenez rendez-vous, en précisant le lieu et l'heure désirés. **Merci de réserver 24h à l'avance !**
3. A l'arrivée du véhicule, informez le chauffeur de votre destination, signez le titre de transport qui vous sera remis et réglez votre course
4. Puis laissez-vous conduire !

QUEL EST LE TARIF ?

La tarification des courses est la suivante :

- **3,50 €** pour les courses internes à la C.C.R.M.M. (30,00 € les 10 tickets),
- **4,50 €** pour les courses vers la Commune de ROSHEIM et les courses depuis BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG (40 € les 10 tickets).
1 aller / retour = 2 trajets = 2 tickets
- Les tickets sont à acheter directement auprès du chauffeur, le jour de la course.

SUR QUEL TERRITOIRE ?

Les zones géographiques desservies par ce service comprennent :

- les 18 Communes membres de la Communauté de Communes, à savoir : ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLSHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, GRESSWILLER, HEILIGENBERG, MOLSHEIM, MUTZIG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, SOULTZ-LES-BAINS, STILL et WOLXHEIM
- la Commune de ROSHEIM,
- pour les Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG : uniquement les courses en partance de ces 3 Communes vers la C.C.R.M.M.

QUELS SONT LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT ?

- du lundi au vendredi : 8h00 - 20h00
- le samedi : 8h00 - 17h00

Réouverture du guichet MaPrimeRénov' : quelles seront les nouvelles modalités du dispositif ?

Depuis fin juin, vous ne pouvez plus déposer de demande de subvention MaPrimeRénov' pour une rénovation énergétique d'ampleur de votre logement. **Le guichet de dépôt des dossiers rouvrira le 30 septembre 2025.** L'accès à ce soutien financier sera alors restreint, et les modalités du dispositif modifiées.

Le nombre de nouveaux dossiers acceptés pour MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur sera limité à 13 000 jusqu'à la fin de l'année 2025.

Dans un premier temps, à partir du 30 septembre, seuls les ménages très modestes pourront déposer un dossier. En fonction du nombre de dossiers déposés, les ménages modestes pourront ensuite avoir à nouveau accès à ce soutien financier.

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur ne s'applique que si **le logement en question fait partie des plus économes**, autrement dit s'il est classé E, F ou G s'agissant du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Par ailleurs, **le bonus de subvention de 10 % est supprimé.** Enfin, le plafond des dépenses éligibles à MaPrimeRénov' sera abaissé.



Elections Municipales 2026

Par décret du gouvernement en conseil des ministres du mercredi 27 août 2025, les prochaines élections municipales auront lieu **les dimanches 15 et 22 mars 2026**.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au vendredi 7 février 2026 néanmoins il est conseillé de mettre à jour rapidement votre situation électorale en cas de déménagement.

En application de la loi électorale du 21 mai 2025, les candidatures seront reçues de façon groupée par liste en sous-préfecture jusqu'au **jeudi 26 février 2026 à 18 heures** et la **campagne électorale du premier tour de scrutin aura lieu du lundi 2 mars 2026 au vendredi 13 mars 2026**.

Il y aura 15 sièges de conseillers municipaux à pourvoir.



Les candidats devront former des listes bloquées sans possibilité de panachage et paritaires avec autant d'hommes que de femmes par alternance de 13 à 17 personnes sous peine de rejet du dépôt des candidatures par les services préfectoraux.

Sans condition de quorum, la liste obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour ou la majorité relative des suffrages exprimés au second tour le cas échéant aura une prime majoritaire de 8 sièges et les 7 autres sièges seront répartis de façon proportionnelle entre les différentes listes candidates ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés dont la gagnante.

En cas de pluralité de listes candidates, celle d'opposition aura donc une représentation dans l'assemblée délibérante.

Les candidats en fin de liste non élus peuvent être amenés à siéger au conseil municipal en cours de mandat en cas de démission ou de décès des personnes mieux placés dans la liste.

Si une liste l'emporte au premier tour de scrutin, **la première séance de la nouvelle mandature aura lieu entre le vendredi 20 mars 2026 et le dimanche 22 mars 2026**.

En cas de second tour de scrutin, la première séance de la nouvelle mandature aura lieu entre le vendredi 27 mars 2026 et le dimanche 29 mars 2026.

Celle-ci sera présidée par le doyen de nouveau conseil municipal afin d'élire au scrutin majoritaire à 3 tours le maire de la commune également de droit conseiller communautaire à l'intercommunalité puis de déterminer un nombre d'adjoints au maire soit un seul soit deux.

Ces derniers seront élus au scrutin de liste majoritaire à 3 tours collectivement dans le respect des règles de la parité.

Si le premier adjoint est un homme peu importe le genre du maire élu, l'éventuelle seconde adjointe sera une femme (et inversement).

Sera considéré comme nul tout bulletin de vote comportant des ratures et des adjonctions de noms comme lors des élections régionales et européennes.



Recensement militaire

N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile : Cette démarche est indispensable et vous donne des droits. Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire. Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « JAPD », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser. Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ?

Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour bénéficier de vos droits.



Collecte bouchons bonheur 67

L'association bouchons-bonheur 67 de Bischoffsheim permet d'acheter du matériel pour les personnes en situation de handicap grâce à la collecte de bouchons.

Le point de collecte se trouve à la Mairie et vous pouvez jusqu'à la fin de l'année y déposer :

- Les bouchons en plastique
- Les bouchons sport (avec tétine)
- Les bouchons plastique de lessive et produits d'entretien
- Les bouchons en liège
- Radio, IRM, Scanner, échographies



Il faut 15 t pour financer un fauteuil roulant, notre objectif est de collecter 100 kg !!

Nous comptons sur vous !

Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter leur site : www.bouchonsbonheur67.com.

Battues grands gibiers 2025-2026

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 et présidée par M. Patrick CLAUD, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers
16 novembre 2025
14 décembre 2025
11 janvier 2026

Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (2 500 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

Battues sur le terrain militaire de Mutzig 2025

L'Association Diane de Strasbourg-Mutzig, association de chasse militaire titulaire du droit de chasse dans l'enceinte militaire du fort de Mutzig présidée par M. Eric VAGNER, organisera des battues les dimanches :

9 et 23 novembre 2025
7 et 21 décembre 2025

Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.



Nouveaux arrivants

Le droit local rend obligatoire l'inscription en Mairie à tout nouvel arrivant au sein de notre village. La déclaration d'arrivée dans notre collectivité permettra d'une part de vous associer à notre vie locale (bibliothèque, liste électorale, ...) et d'autre part de programmer et de planifier l'évolution de notre village (école primaire...).

La réunion aura lieu le vendredi 14 novembre à 20h en Mairie (Salle du Conseil)

Procédure « Biens sans Maîtres »

Depuis 2023, la Commune de Soultz-les-Bains travaille sur la procédure « Bien sans Maîtres » et nous avons déjà pu vous contacter par courrier lors de la consultation pour le renouvellement des baux de chasse communale pour la période 2024 – 2033 ainsi que pour la procédure de préconsultation.

Ainsi, la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, en modifiant le régime juridique des « biens sans maîtres » inchangés depuis le Code Napoléon, a offert aux élus locaux un nouveau mode d'acquisition du foncier à titre gratuit. Ainsi, les propriétés des biens vacants et sans maître, auparavant dévolue à l'Etat, peuvent désormais revenir à la Commune sur le territoire de laquelle elles sont situées.

Les biens sans maîtres sont répartis en deux catégories :

- la première regroupe les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté (article L. 1123-1, 1° du Code Général de la propriété des personnes publiques) ;
- la seconde regroupe les immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ou ont été acquittées par un tiers (article L. 1123-1, 2° du Code Général de la propriété des personnes publiques) ;

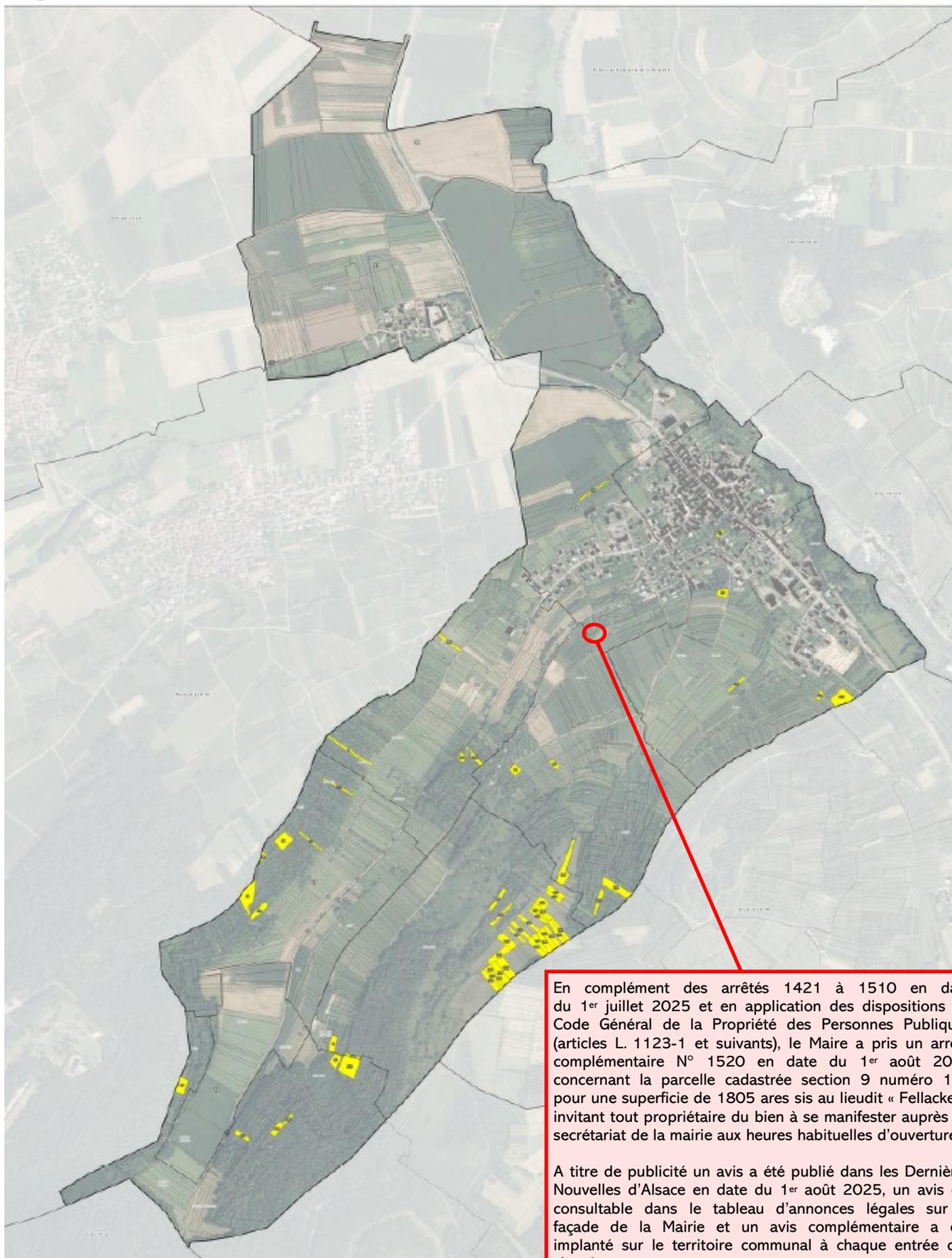
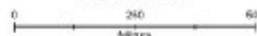
Aussi, en application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (articles L. 1123-1 et suivants), le Maire a pris les arrêtés 1421 à 1510 en date du 1^{er} juillet 2025 invitant tout propriétaire des biens ci-dessous à se manifester auprès du secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture :

Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00
Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Section	Parcelles	Lieudit
1	71	Village
3	73	Sand
3	180	Autal
3	270	Avolsheimer Berg
3	273	Marker
4	82 - 95	Holzberg
4	228 - 237	Autal
4	258	Jesselsberg
5	4	Tal Beim Erdweg
5	4 – 95 – 105 – 116 – 117 – 119 – 121 – 124 – 126 – 127 – 128 – 129 – 132 – 133 141 – 142 – 144 – 145 – 146 – 147 – 148 – 154 – 155 – 156 – 157 – 158 - 159	Jesselsberg
5	167	Kuhberg
6	47	Dangolsheimer Berg
6	97	Erdweg
6	126 – 152 – 161 – 210	Molsheimer Berg
7	18	Dangolsheimer Berg
7	21 – 34 – 38 – 54	Linsenblaeser
7	112	Offner
8	7	Offner
8	166	Scheracker
8	305 - 314	Holzbrunnen
9	81	Buehl
11	247	Strang

Au cas où aucun propriétaire ne se sera fait connaître dans un délai de six mois à compter de ce jour, les biens feront l'objet d'un constat de vacance et seront considérés comme biens sans maître. Ils seront alors susceptibles d'être incorporés au domaine privé communal.

A titre de publicité un avis a été publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 1^{er} juillet 2025, un avis est consultable dans le tableau d'annonces légales sur la façade de la Mairie et des avis ont été implantés sur le territoire communal à chaque entrée des chemin ruraux.



En complément des arrêtés 1421 à 1510 en date du 1^{er} juillet 2025 et en application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (articles L. 1123-1 et suivants), le Maire a pris un arrêté complémentaire N° 1520 en date du 1^{er} août 2025 concernant la parcelle cadastrée section 9 numéro 147 pour une superficie de 1805 ares sis au lieudit « Fellacker » invitant tout propriétaire du bien à se manifester auprès du secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

A titre de publicité un avis a été publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 1^{er} août 2025, un avis est consultable dans le tableau d'annonces légales sur la façade de la Mairie et un avis complémentaire a été implanté sur le territoire communal à chaque entrée des chemin ruraux.

GRANDS ANNIVERSAIRES

SEPTEMBRE

Monsieur **Claude GERARD**,
Né le 6 septembre 1940, a fêté ses 85 ans
Madame **Marie-Renée CHEVALLIER**,
Née le 13 septembre 1930, a fêté ses 95 ans
Madame **Marguerite KLUGESHERZ**,
Née le 20 septembre 1934, fêtera ses 91 ans



OCTOBRE

Monsieur **Robert MUHLMEYER**,
Né le 4 octobre 1940, fêtera ses 84 ans
Monsieur **Jean-Pierre SCHAEFFER**,
Né le 27 octobre 1942, fêtera ses 83 ans
Madame **Marie-Madeleine MOERCKEL**,
Née le 30 octobre 1939, fêtera ses 86 ans
Madame **Marie Gabrielle FARNER**,
Née le 30 octobre 1943, fêtera ses 82 ans

NAISSANCES

Timaël GONDRAND, né le 14 juillet 2025
de Madame Aurélie FER &
Monsieur Laurent GONDRAND



MARIAGE

Madame Estelle **VILLEMIN** &
Monsieur Benoit **MESSANGA**,
Le 20 juillet 2025 à SOULTZ-LES-BAINS



Découverte de S oultz-les-B ains



Crédit photo & Document : Mairie de Soultz-les-Bains

Sur cette image d'archive, figée dans un noir et blanc silencieux, un berger veille sur son troupeau.

Il s'agit du Soultzois, M. André MULHMEYER.

Les moutons, paisibles, suivent les sentiers tracés par des générations d'allers-retours entre le haut et le bas du Jesselsberg.

Le berger fait boire ses moutons à la fontaine du Holtzbrunne haut.

L'homme incarne une vie rythmée par les saisons, le vent et le chant discret des cloches.

Une scène simple, empreinte d'une poésie rurale aujourd'hui presque oubliée.



Déclarations préalables et permis de construire

Demandeur	Objet	Adresse du demandeur	Date de la décision
M. Jean-Paul VOGEL	Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée 7, rue de la Croix	7, rue de la Croix 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 15/07/2025
Mme Fabienne BESCOU	Divers travaux de rénovation 16, rue du Fort	16, rue du Fort 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 15/07/2025
M. Jean-Claude BRONNER	Remplacement des volets 1, rue Saint Sébastien	1, rue Saint Sébastien 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 15/07/2025
Société SOLUTION CLIMAT	Installation de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture 2, rue des Soeurs	3, Quai de Bir Hakeim 94410 SAINT MAURICE	R : 22/08/2025
M. Jimmy CASPAR	Construction d'une maison individuelle Rue des Aubépines	1, rue des Jardins 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE	A : 25/08/2025
SAS RUCK UND WIND	Modification des dimensions des 3 bâtiments collectifs et du nombre de logement, modification de l'aspect extérieur, suppression du commerce. 27, rue de Molsheim	3A, rue du Général Leclerc 67560 ROSHEIM	A : 27/08/2025



ATTENTION



Nous vous proposons un mémento synthétique des règles applicables en matière d'urbanisme applicables à tous ainsi que sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les enseignes et publicités à l'attention des professionnels.

RÈGLES APPLICABLES AUX PERSONNES PRIVÉES ET AUX PROFESSIONNELS

Périmètre Monument Historique Ou reste du village

La Commune de SOULTZ-LES-BAINS est couverte par un périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Avant tout travaux comme par exemple :

- ravalement de façade
- remplacement des ouvrants (fenêtres et portes), vélux, tuiles, clôtures,...
- pose d'une climatisation, panneaux solaires, vélux, ...
- construction d'un abri de jardin, garage, terrasse, véranda, pergola, piscine, extension de l'habitation,....

Pensez à consulter les services de la mairie avant tout travaux que votre habitation soit située dans le périmètre ou en dehors, et surtout, ne signez pas de devis avant prise de renseignements.



RÈGLES APPLICABLES UNIQUEMENT AUX PROFESSIONNELS

Etablissement Recevant du Public E.R.P.

Les Etablissements Recevant du Public sont des bâtiments, des locaux ou des enceintes dans lesquels sont admises des personnes extérieures.

L'accès peut y être gratuit, payant, libre, restreint ou sur invitation.

Les ERP sont classés en 5 catégories selon leur capacité d'accueil, pour l'application du règlement de sécurité incendie, et par type selon la nature de leur exploitation

Le classement proposé par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement est validé par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA); présidée par le Préfet qui contrôle le respect de la réglementation en matière de sécurité incendie et de panique et d'accessibilité dans les ERP.

Pensez à consulter les services de la mairie si vous envisager d'ouvrir un commerce ou une activité à domicile avant tout démarrage de l'activité.

RÈGLES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Publicité et enseignes

Trois catégories sont concernées par ce dispositif à savoir :

- les enseignes,
- pré-enseignes
- et les publicités.

Il est rappelé à l'ensemble des habitants, associations, particuliers ou commerçants qu'avant toute réalisation d'un des trois dispositifs ci-dessus mentionné, un dossier de demande d'installation est à déposer en Mairie pour instruction et validation avant tout travaux et commande de matériel.

Les dispositifs réglementés sont visibles des "voies ouvertes à la circulation publique"

Attention : la publicité éphémère est également concernée par cette nouvelle disposition réglementaire.



S tationnement

Rappel des règles de stationnement

Régulièrement, des habitants se plaignent de véhicules stationnés de manière dangereuse, gênante voire interdite.

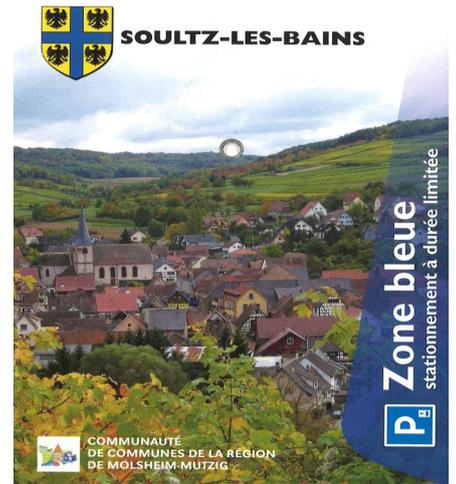
Pour dissuader ces comportements sauvages et régler davantage le stationnement dans le village, la Commune a procédé à des travaux de marquage au sol et a installé une signalisation verticale supplémentaire (panneaux, potelets).

Des places identifiées « MAIRIE et ECOLE » ont également été instaurées place Charles de Gaulles et rue des Coudriers. Merci de respecter la réglementation concernant ces dernières.

Il est rappelé que par ailleurs que le Code de la Route interdit de laisser un véhicule garé au même endroit plus de 7 jours d'affilée. Tout véhicule en infraction sera verbalisé par la police pluri-communale ou la gendarmerie lors de leurs patrouilles.

Pour éviter de tels désagréments, chacun est invité à se stationner de manière correcte, dans les emplacements prévus à cet effet, quitte à devoir marcher quelques dizaines de mètres si nécessaire...

Nous remercions par ailleurs les propriétaires de garages et de cours de bien vouloir faire l'effort d'y stationner leur véhicule, ce qui permettra de libérer des places dans la rue et de réduire ainsi les problèmes de stationnement.



C irculation



Par arrêté permanent conjoint N°67-2022-0317 du 18 octobre 2024, Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace et les Maires de Avolsheim, Ergersheim, Furdenheim, Scharrachbergheim-Irmstett et Sultz-les-Bains ont modifié la réglementation de circulation sur la RD 422 et la RD30 entre Molsheim et la RD 1004 (Marlenheim-Furdenheim), hors agglomération.

Ainsi, considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique, de limiter la circulation de transit des poids-lourds de plus de 3,5 tonnes traversant les agglomérations de Scharrachbergheim-Irmstett, Sultz-Les-Bains, Avolsheim, Furdenheim et Ergersheim sur la RD422 et la RD30 et considérant que l'autoroute A355 constitue une alternative au trafic de transit ainsi qu'un accès aux autoroutes A352 et A35 et aux zones d'activités Activeum et Plaine de la Bruche, la réglementation de circulation sur la RD 422 et la RD30 hors agglomération a été modifiée.

Cet arrêté indique ainsi que la circulation des véhicules affectés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge dépasse 3,5 tonnes ou dont le poids total roulant du véhicule ou de l'ensemble de véhicules couplés excède 3,5 tonnes est **INTERDITE** sur la RD422 de l'intersection avec la RD1004 à Marlenheim jusqu'au giratoire avec la RD392 à Dorlisheim

Cette interdiction de circulation ne s'applique pas :

- aux véhicules des services publics en intervention, et notamment aux véhicules de secours,
- aux véhicules de salubrité publique ou d'entretien de la voirie,
- aux engins agricoles,
- aux transports exceptionnels,
- aux transports de bois ronds,
- aux transports dont le kilométrage entre le départ du lieu de chargement et l'arrivée sur le point de livraison n'excède pas 40 kilomètres,
- aux véhicules dont l'origine, la destination, le lieu de stationnement habituel (y compris le domicile du conducteur si l'entreprise l'autorise à remiser son véhicule à domicile ou dans les parcs de stationnement nocturnes des filiales d'entreprises) ou le lieu d'entretien, de réparation ou de lavage des véhicules sont situés dans le périmètre englobant les communes de Wangen, Westhoffen, Traenheim, Balbronn, Bergbieten, Flexbourg, Dangolsheim, Dorlisheim, Kirchheim, Odratzheim, Scharrachbergheim-Irmstett, Dahlenheim, Sultz-les-Bains, Wolxheim, Avolsheim, Molsheim, Handschuheim, Osthoffen, Ernolsheim-Bruche, Ergersheim, Dachstein, Duttlenheim, Altorf, Duppigheim.

La circulation de tous véhicules, véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules affectés au transport de marchandises ayant un poids total autorisé en charge ou un poids total roulant autorisé de plus de 19 tonnes est **INTERDITE** de 22h00 à 6h00 sur la RD422 de l'intersection avec la RD1004 à Marlenheim jusqu'au giratoire avec la RD392 à Dorlisheim.

Recyclage des bouteilles plastiques

Un petit geste qui fait toute la différence ! Lors de la dernière réunion publique avec le Selectom, une information essentielle nous a été partagée concernant le tri des bouteilles plastiques : la manière dont vous les écrasez peut décider de leur avenir... ou de leur rejet comme déchet.

En effet, si vous avez pris l'habitude d'écraser vos bouteilles pour gagner de la place dans votre poubelle, sachez que ce geste – bien intentionné – peut être contre-productif. Les centres de tri utilisent aujourd'hui des machines à reconnaissance optique pour identifier les matériaux. Et ces machines, aussi performantes soient-elles, peinent à reconnaître une bouteille écrasée « en boule », c'est-à-dire comprimée sur elle-même.

Résultat ? Elle passe entre les mailles du tri et finit à l'incinérateur ou en décharge. La bonne pratique ? Il est toujours conseillé de laisser le bouchon (il sera aussi recyclé) et d'écraser la bouteille dans le sens de la longueur, de manière à l'aplatir comme une crêpe. Ainsi, elle reste identifiable, tout en prenant moins de place. Un compromis idéal !



Gestion des bacs de déchets—Extrait arrêté municipal N°1512

La collecte des ordures est réalisée à proximité immédiate des habitations. Le jour de la collecte hebdomadaire des ordures ménagères (bac noir ou vert) est fixé au mardi tandis que le jour de la collecte mensuelle du tri sélectif (sac jaune ou bac bleu ou bac bleu à couvercle jaune) est fixé au troisième vendredi du mois. Les dates des collectes de remplacement sont communiqués en début d'année.

Les bacs roulants destinés aux collectes doivent être clairement identifiés et indiquer l'adresse de l'utilisateur sur la face située sous la poignée. Les bacs à ordures ménagères ou de tri sélectif sont la propriété de chaque usager. Ils doivent être présentés à la collecte, à proximité du domicile, sur le domaine public en bordure de voie, sans entraver la circulation des usagers. Les équipes de collecte se réservent le droit de ne pas collecter les bacs surchargés ou dont le contenu n'est pas conforme au règlement du SELECT'OM.

La présentation à la collecte des bacs, conteneurs, poubelles et autres sacs dédiés à la collecte des ordures ménagères ou du tri sélectif intervient au plus tôt la veille du jour de collecte, à partir de 18h00. Les bacs, conteneurs et poubelles ainsi que les sacs et déchets non ramassés doivent ensuite être rentrés dans les meilleurs délais après le passage des services de collecte et au plus tard à 12h00 le jour même de la collecte.

Il est interdit de laisser en permanence sur le domaine public des poubelles, bacs, conteneurs ou sacs dédiés à la collecte des ordures ménagères ou du tri sélectif, en particulier sur les trottoirs. De même, les bacs et autres conteneurs non rentrés dans les délais mentionnés à l'article 8 pourront être retirés de la voie publique par le service technique municipal agissant sur demande du service de Police Pluri-Communale auprès duquel la restitution devra être sollicitée. Passé un délai de 12 mois, les bacs et autres conteneurs retirés de la voie publique et non réclamés seront mis au rebut.

Arrêté consultable en Mairie durant les heures d'ouvertures



Déchèteries

Select'om

Trions toujours plus nos déchets, les déchèteries les plus proches,

- Marlenheim : Rue de l'Usine. Tél. : **03.88.33.56.12**
Horaires : Mardi de 13h30 à 19h00
Jeudi et Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Molsheim : 52 Route Industrielle de la Hardt.
Tél. : **03.88.47.92.20**
Horaires : du Mardi au Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Prochaines collectes sélectives :
19/09 et 17/10

Pour les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, phytosanitaires, pâteux et solvants) sont acceptés tous les jours d'ouvertures à la déchèterie de Molsheim et deux fois par an dans les autres déchèteries. Notons que les déchets dangereux sont acceptés dans la limite de 30 kg par foyer pour les particuliers.

Pour plus d'information sur le site internet du Select'om : [Accueil - Select'om \(select-om.com\)](http://Accueil - Select'om (select-om.com))

Bal du 13 juillet

Cette année, l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques a une nouvelle fois organisé le bal du 13 juillet à l'étang.

Plus d'une centaine de personnes étaient présentes pour le bal populaire dans la joie & la bonne humeur avec des tartes flambées et bonnes bières. La fête a duré bien tard dans la nuit.

SOULTZ-LES-BAINS
Fête Nationale
le 13 juillet dès 19h
à l'étang de pêche

Animation Musicale
DJ ELVIS

L'ensemble des
habitants conviés

Tartes flambées
& bière sur place

Organisé par l'AAPPMA
Pour plus d'information :
Par téléphone M. REISSER au 06 31 41 01 26
ou M. HENG au 06 33 95 16 66
par mail à l'adresse daniel.reisser67@gmail.com

Marché d'été

L'été 2025 a été marqué par le retour chaque jeudi du marché au Hall des Sports.

Cette rencontre hebdomadaire a été mitigée cette année en raison d'une baisse de fréquentation et d'un météo capricieuse.



**Marché d'été des producteurs et créateurs
chaque jeudi entre 18h et 21h30
en juillet et août au Hall des Sports**

Commune de
Soultz-les-Bains

Pique-Nique du 15 août

Le « traditionnel » pique-nique du 15 août s'est tenu une nouvelle fois à l'IR6, rue des Casemates.

La bonne humeur et le sourire étaient bien présents à cet événement, géré par les membres de l'Association Au Boum Cœur. C'est dans une ambiance bon enfant et joyeuse que la journée s'est déroulée autour de grillades, salades et boissons.



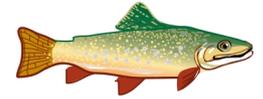


24 h de pêche à l'AAPPMA

Durant le week-end du 16 au 17 août, l'AAPPMA de Soultz-les-Bains a organisé un concours de pêche de 24h à la carpe en non-kill (*remise à l'eau du poisson après la pêche et pesée*)

Durant les 2 jours, l'équipe de l'AAPPMA a également proposé une soirée tartes flambées qui a connu un grand succès ainsi qu'un repas le lendemain composé d'une paëlla, café et dessert.

Cette pêche a permis de sortir 492 kg pour 154 poissons. 3 prix ont été remis pour les plus chanceux ; 1^{er} prix pour l'équipe « Emmanuel et Alexandre » avec 90,5 kg, 2^{ème} prix pour l'équipe « Florian et Nicklas » avec 81 kg et le 3^{ème} prix pour l'équipe « Isabelle et Marc » avec 49 kg.



A l'issue de la rencontre, un pot de l'amitié a eu lieu.



Jolie Balade du Vendredi 29 août 2025.

Sous la direction d'Antoine DISS, organisé par la Commune, une quinzaine d'habitants de Soultz-les-Bains, dont un jeune journaliste en herbe (Julien, 12 ans), ont profité d'une agréable promenade jusqu'aux fours à chaux situés sur le territoire de la commune. Certains ont même eu la chance de monter tout en haut des fours, malgré un sol un peu glissant.

Un grand merci à Antoine et Bernard pour toutes leurs explications et anecdotes qui nous ont permis d'en apprendre beaucoup. L'ambiance était joyeuse et l'entraide au rendez-vous.

Cette sortie s'est terminée par un moment convivial dans la salle du conseil de la mairie.

Rendez-vous est déjà donné pour une prochaine balade, peut-être pour visiter l'usine à chaux. À suivre...



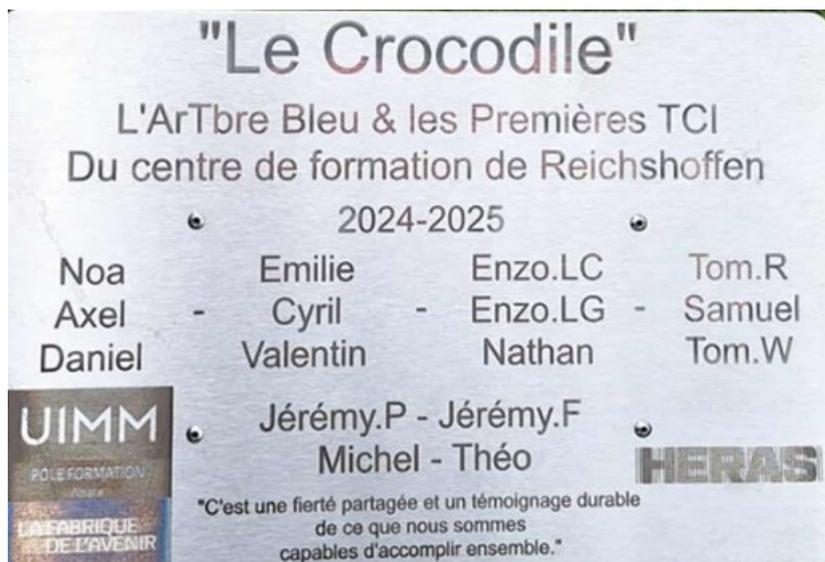
Inauguration d'une sculpture Crocodile par l'Association l'ArTbre Bleu

l'ArTbre bleu

Le 10 septembre 2025 a eu lieu dans la rue du moulin à Soultz les Bains, l'inauguration d'une sculpture de Crocodile.



Cette sculpture a été réalisée par les jeunes apprentis en troisième année de Bac pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle au Pole formation de l'UIMM Alsace au centre de formation d'apprentis de l'industrie de Reichshoffen.



Etait présents, M. Guy Schmitt, Maire de Soultz les Bains, M. Mathieu Kern, Directeur du CFAI de Reichshoffen, M. Christian Schmitt, Président de l'association l'ArTbre bleu, le formateur référent des apprentis, les tuteurs des entreprises, les membres de l'association et surtout les 14 jeunes apprentis qui ont réalisé la sculpture.

Pendant une année scolaire, ils ont imaginé, dessiné, découpé, soudé, assemblé, avec les mains, l'énergie et le talent, pour donner naissance à cette sculpture magnifique.

Alors oui, bravo. Bravo à vous, jeunes créateurs.

Bravo pour votre énergie, votre talent, votre engagement. Pas seulement pour ce crocodile, mais pour ce qu'il représente : l'envie d'apprendre, le courage d'essayer et l'art de faire ensemble.

Cette sculpture est le fruit d'un effort collectif entre le CFAI de Reichshoffen, l'association l'ArTbre bleu, les entreprises partenaires (dont l'entreprise HERAS pour la mise en peinture), le Lions Club de Brumath pour la dotation de polos jeunes talents, l'association Autocars Anciens de France qui a organisé le déplacement en autocar ancien, et à la municipalité de Soultz d'avoir accueilli le projet.



Un beau programme pour une journée bien rempli pour nos jeunes apprentis :

Départ de Reichshoffen à 10h puis direction Soultz les bains et arrivée vers 11h00.

Inauguration de la sculpture, petite collation ensemble dans la salle des fêtes, puis déplacement vers Wissembourg pour la visite du musée de l'autocars, puis retour à 17 h à Reichshoffen.

Et à vous, habitants de Soultz-les-Bains, ouvrez l'œil, ce crocodile ne dort jamais vraiment...

Allez à sa rencontre, découvrez-le, et écoutez bien, on dit qu'on peut encore parfois entendre battre son cœur...

Une belle aventure commune, qui prouve que quand il y a du talent, l'art et l'industrie ne s'oppose pas mais s'élèvent ensemble.



Nos forces vives

Avis à l'ensemble des commerçants, artisans, et monde associatifs et culturels.

Nous vous invitons à nous contacter afin de nous transmettre les informations utiles à diffuser sur ces supports.

Si vous êtes commerçant ou membre d'une association et souhaitez être visible sur IntraMuros, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous pouvons également vous accompagner dans la prise en main de l'application, si besoin.

Ô temps d'une
pause chez Mari

Marilyn

Offre de lancement :
5€ de réduction

Une seule offre par client,
valable jusqu'au 01/10/2025,
sur présentation de ce flyer

Uniquement sur RDV
au 06 74 42 48 52

Nouveau à
Soultz-les-Bains

Prothésiste ongulaire
Distribution à domicile
dans le domaine du
bien-être

Carte cadeau et carte de fidélité

Ne pas jeter sur la voie publique



Les multiples fonctions de la forêt

Portrait de la forêt française

Les forêts de métropole couvrent 17 millions d'hectares, ce qui représente un 31 % du territoire en 2021, plaçant ainsi la France en 4^{ème} position parmi les pays les plus boisés de l'Union Européenne. Depuis 1985, la surface a augmenté de 21%

La forêt française est relativement jeune : 50 % des forêts ont moins de 60 ans, et seulement 21 % sont centenaires. En métropole, 75 % des forêts sont privées. Les 25 % restantes sont des forêts publiques.

En Alsace, c'est l'inverse : 75 % des forêts sont publiques et 25 % sont privées. (IGN, 2022).

La forêt communale de Soultz-les-Bains couvre une superficie de 40 hectares.



Une fonction écologique

Les forêts abritent plus de la moitié des espèces terrestres d'animaux, de plantes et d'insectes de la planète, et sont par conséquent des réservoirs irremplaçables de biodiversité. Il y a plus d'organismes dans une poignée de terre que d'humains sur la planète. De plus, nos forêts purifient l'air et les eaux souterraines.

La diversité des forêts françaises, des micro-habitats qu'elles renferment (branches cassées, cavités, etc.), aux grands habitats avec lesquels elles s'imbriquent (milieux aquatiques, rocheux, etc.) est essentielle pour la faune, la flore et les champignons. Les stades matures des forêts, avec des arbres âgés, de gros diamètres et des arbres morts propices au développement de la biodiversité (25 % des espèces forestières comme les oiseaux cavernicoles, coléoptères saproxyliques, mousses et lichens) sont liées aux vieilles forêts. Les forêts couvrent un tiers des terres émergées de la planète et remplissent de nombreuses fonctions vitales pour l'humanité.

Une fonction économique

Le bois est utilisé pour produire des matériaux de construction, des meubles, du papier, du carton, des produits biosourcés et de l'énergie. Toutes ces filières génèrent des emplois et contribuent à l'indépendance du territoire en termes de ressources et d'énergie. En France, la filière forêt-bois représente environ 400 000 emplois, soit plus que l'industrie automobile. Nous n'avons actuellement pas de recettes liées à l'exploitation du bois sur notre Commune.

Une fonction climatique

Les arbres et les sols sont des puits de carbone. Ils luttent contre le changement climatique grâce à leur capacité à extraire le carbone de l'atmosphère et à le stocker, un processus appelé atténuation forestière. Le carbone reste emprisonné dans le bois, y compris après la coupe.

De plus, les forêts jouent un rôle de barrière contre l'érosion et les glissements de terrain. Les racines des arbres donnent au sol la structure nécessaire pour absorber et retenir l'eau en cas de pluie, ce qui prévient les inondations et la perte des sols fertiles.

Malheureusement, l'effet cumulé de sécheresses successives, lié au réchauffement climatique, conduit au dépérissement de nombreux peuplements.

Fragilisés, les arbres deviennent plus vulnérables aux maladies et aux ravageurs (comme la pyrale du buis ou le scolyte pour l'épicéa) et peinent à se régénérer.

Cette situation, qui s'aggrave, est très préoccupante pour le maintien des services rendus par les écosystèmes forestiers. Plus la forêt est ancienne, plus elle est efficace pour éliminer l'excès de CO2 produit par l'homme. Elle en stocke une partie et utilise le reste pour la croissance des branches.

Chaque fois que nous abattons une forêt, nous émettons automatiquement des tonnes de CO2. Il est donc crucial de trouver un équilibre, équilibre que la commune tente d'atteindre

Une fonction sociale

Les forêts sont des espaces gratuits de loisirs, où promeneurs, sportifs et cueilleurs de champignons viennent s'oxygéner, se ressourcer ou trouver un îlot de fraîcheur.

Depuis quelques années, on constate en France un engouement croissant de la société pour la préservation des forêts. Cet intérêt se manifeste aussi bien à la campagne qu'en ville, comme en témoigne le succès du livre « La Vie secrète des arbres » ou la prolifération de films et reportages consacrés aux forêts.



Forêts et grande faune un équilibre fragile

Chaque année, environ 1,5 million d'ongulés sont abattus en France dans le cadre de la chasse.

Les sangliers, qui représentent à eux seuls 53 % des prélèvements, sont suivis des cerfs élaphe et sikas, chevreuils, daims, chamois, isards, mouflons de Corse et méditerranéens, ainsi que des bouquetins des Alpes et ibériques.

Parmi ces espèces, les cervidés, exclusivement herbivores, se montrent particulièrement friands des jeunes arbres fruitiers et des pousses de chênes.

Leur présence importante dans certaines zones forestières entraîne plusieurs types de dommages :

- L'abroustissement, c'est-à-dire la consommation des jeunes pousses,
- Le frottement des bois contre les troncs, causant des blessures à l'écorce,
- La consommation de l'écorce elle-même.

Ces pressions combinées ralentissent le renouvellement naturel de la forêt et peuvent provoquer un déséquilibre des essences, notamment en faveur des espèces moins appréciées, ce qui, à terme, menace la biodiversité.

Dans ce contexte, les forestiers sont aujourd'hui confrontés à un enjeu majeur : assurer le renouvellement des peuplements forestiers face aux bouleversements du changement climatique.

Les essences locales ne sont pas toujours adaptées aux conditions climatiques futures, et s'ajoutent à cela les attaques d'insectes xylophages comme les scolytes, qui ravagent notamment les épicéas.

La combinaison de ces facteurs – changement climatique, pullulation d'insectes et pression exercée par la grande faune herbivore – rend la gestion des massifs forestiers particulièrement complexe, notamment dans des régions comme le Grand Est, la Nouvelle-Aquitaine ou le Centre, qui sont parmi les plus touchées.



Vers une autre vision de la forêt ?

L'écologue forestière Annick Schnitzler appelle à repenser le modèle actuel d'exploitation. Selon elle, la sylviculture française demande trop à ses forêts, transformées en unités de production intensive, où la grande faune sauvage peine à trouver sa place.

Elle propose de s'inspirer de modèles étrangers plus respectueux des équilibres naturels. Par exemple, en Croatie ou en Biélorussie, la sylviculture privilégie le maintien d'une canopée fermée, limitant ainsi la lumière au sol et donc la croissance de jeunes pousses attractives pour les cervidés.

Ce modèle permet aux arbres de vieillir, favorisant ainsi la production de bois de qualité, tout en laissant leur place aux prédateurs naturels pour réguler les populations d'herbivores.

Elle souligne également le risque d'une confusion croissante entre objectifs économiques et préoccupations écologiques, qui se traduit parfois par une gestion trop intensive, au détriment de la biodiversité : « On tue les animaux sauvages qui nous dérangent... parce qu'on veut maintenir une production élevée de bois. »



Une question de société

Cette réflexion souligne la complexité d'un équilibre à trouver entre les attentes des différents usagers de la forêt (exploitants, chasseurs, promeneurs, naturalistes...) et la place que nous choisissons de laisser à la nature dans nos territoires.

La gestion des populations de cervidés, au même titre que la résilience des forêts, dépasse largement le cadre technique ou local : elle nous engage collectivement, en tant que société, à faire des choix sur la manière dont nous concevons la cohabitation avec le vivant.



Un Stolpersteine en mémoire de Jules Jonas Meyer

DNA du 8 juillet 2025

Soultz-les-Bains a rendu hommage par la pose d'un pavé de mémoire, mardi 1^{er} juillet, à Jules Jonas Meyer, un villageois mort en déportation lors de la Seconde Guerre mondiale.

« Dans le cadre du parcours artistique réalisé par l'association l'ArTbre bleu, à Soultz-les-Bains, sous l'impulsion d'Alain Roth, on a souhaité prendre part à un projet mémoriel international initié par l'artiste berlinois Gunter Demnig pour honorer la mémoire d'un habitant de la commune, mort en déportation durant la Seconde Guerre mondiale », a déclaré Christian Schmitt président de l'association.

Une cérémonie de commémoration a donc été organisée mardi 1^{er} juillet à 18 h, avec la pose d'un Stolpersteine (un pavé de mémoire), dans le passage de la Synagogue, devant le domicile et à la mémoire de Jules Jonas Meyer.

Au tour du maire, Guy Schmitt, plusieurs élus et responsables d'associations dont le président de Stolpersteine en France, Christophe Woehrlé étaient présents pour cet événement, ainsi que des élèves de CE1, CM1, CM2 accompagnés de leurs enseignants et parents.

Arrêté lors de la rafle du Vel d'Hiv

Jules Jonas Meyer est né dans le passage de la Synagogue le



Malgré la canicule, beaucoup de monde était présent, dont des écoliers de CE1, CM1 et CM2. Photos Bernard Gug

9 novembre 1882. Ses parents y tenaient une boucherie, devenue par la suite une pharmacie.

Jules Jonas Meyer prit le relais de ses parents. De religion juive, il s'est vu confisquer en 1940 la boucherie par les nazis. Il se réfugia alors à Paris. Le 16 juin 1942, il est arrêté lors de la rafle du Vel d'Hiv et emmené en convoi au camp d'Auschwitz. Il y est assassiné le 25 septembre de la même année.

À tour de rôle, les écoliers ont rappelé ces faits, mais aussi

tout ce qui a été étudié à l'école : les lois antijuives de l'époque, des extraits du livre d'Anne Franck, les paroles de la chanson *Comme toi* de Goldman, les mémoires de Simone Veil.

En présence des drapeaux du Souvenir français, le pavé a été scellé à l'entrée du passage de la Synagogue. Les enfants l'ont entouré de galets qu'ils avaient décorés de mots tels que liberté, paix, solidarité, égalité...

● B. G.



Jules Jonas Meyer est mort à Auschwitz le 25 septembre 1942.

La dernière chance de Jade Buridon

DNA du 24 juillet 2025

Jade Buridon (S2A/ASPTT Strasbourg) joue ce samedi soir à Carquefou sa place aux championnats d'Europe espoirs, sur 1500 m. Le week-end commence dès ce vendredi soir avec l'alléchant meeting nocturne de l'AS Strasbourg et s'achèvera dimanche à Épinal par les championnats du Grand Est.

Pour espérer voir Bergen, au nord des fjords norvégien dans trois semaines, Jade Buridon part ce week-end à la conquête de l'ouest. À Carquefou, aux portes de Nantes, la demi-fondeuse de Soultz-les-Bains joue sa dernière carte sur une distance très dense en France, quelle que soit la catégorie et chez les espoirs particulièrement.

L'athlète de l'ASPTT Strasbourg a beau avoir explosé son record (4'15"93) cette saison, elle émerge "seulement" au huitième rang français, à près de deux secondes des minima (4'14"00), que trois concurrentes ont déjà réalisé.

Une mission délicate

Parmi ce trio, l'Amiénoise Adèle Gay, intouchable, (4'07"00), est même dispensée de ce meeting de sélection à Carquefou.

Dès lors, l'équation est simple pour Jade Buridon : finir parmi les deux meilleurs espoirs du



Deux ans après les championnats d'Europe juniors, sur 800 m à Jérusalem, Jade Buridon rêve d'un nouveau rendez-vous sur la scène continentale, chez les espoirs, et sur 1500 m. Photo © Coen Schilderman/FFA

1500 m A, samedi soir à 20h45, en descendant sous ces fameux 4'14". Équation simple à poser, compliquée à réaliser.

Son coach Jean-Marc Ducret en est conscient tout en voulant y croire. « Il faudra un lièvre, que ça parte sur des bases de 4'08"/4'10". On verra. » La présence de l'Espagnole Carla Masip, 4'10"08, peut favoriser ce scénario, au cours duquel il conviendrait encore de battre la Montpellieraise Louisa Es-mouni et/ou la Clermontoise Faustine Chaboche, ses principales concurrentes en lice.

Dans la course B, Loanne Gasnier, qui a changé de dimension en moins d'un an au contact de Jean-Marc Ducret, tentera à nouveau d'abaisser son record, porté à 4'27"90, elle qui n'arrivait pas à casser la barre des 4'30".

Sur 5 000 m, Mohamed-Amine Kodad, lui aussi sur la pente ascendante sous la coupe de Dominique Kraemer, compte bien améliorer ses 13'44"67 de Karlsruhe, début juin.

Le demi-fond, mais pas que, sera à l'honneur dès ce vendredi soir au stade de la Rotonde,

lors de la nocturne de l'AS Strasbourg. Une grosse semaine après leur coup de force sur les terres de l'ASL Robertsau, les Haguenoviens seront de retour sur un 1500 m qui promet.

Auriana Lazraq-Khlass à la nocturne de l'ASS!

Mais les sprinters maison, les Attiwoto, Lawson, Fleurival, opposés à ceux du S2A, Augustin Deloge, Vincent Gaillard et Corentin Gossard, vaudront également le déplacement.

Côté féminin, le duel entre Camille Bruckmann (ASPTTS) et Rose Erhart (ASPTTM) sur la ligne droite, le duo de l'ANA Clara Kuhn et Lili Schall sur 400 m, Caroline El Himer sur 800 m et Élise Neppel sur 1500 m, seront à suivre.

Sans oublier, l'attraction du soir, la Messine Auriana Lazraq-Klass à la longueur. La vice-championne de l'heptathlon était passée par la Rotonde pour encourager ses coéquipiers au début du mois. Visiblement, le cadre de l'ASS lui a paru familier.

En phase de reprise, la spécialiste des épreuves combinées en enchaînera plusieurs, dimanche à Épinal, dans le cadre des championnats du Grand Est, auxquels prendront part l'essentiel des athlètes précités et une grande partie de l'habituel plateau alsacien.

● Remy Sauer

Soultz-les-Bains ● Les thermes Sulzbad touchés par un incendie

Ce mardi 29 juillet, peu avant 6 h 30, les sapeurs-pompiers ont été appelés après qu'un incendie s'est déclaré au spa thermal Sulzbad, à Soultz-les-Bains. « Le feu est vraisemblablement parti de la laverie », indique le lieutenant David Gagniere, présent sur les lieux avec 17 autres sapeurs-pompiers. Le feu a peu être circonscrit à la laverie. En revanche, l'ensemble du complexe de 1000 m² a été envahi par la fumée. Aucun blessé n'est à déplorer. Cinq personnes sont au chômage technique pour une durée indéterminée. Reste à définir l'origine exacte de l'incendie.

● Boris Marois



Le feu a ravagé la laverie du spa thermal Sulzbad.

Photo DR

Votre journal local et quotidien - Abonnez vous au journal

La Commune de Soultz-les-Bains recherche toujours, via les Dernières Nouvelles d'Alsace, un correspondant local pour relayer les informations de notre village. Plus d'informations au 03 88 49 70 60.

REVUE
DE PRESSE

REVUE
DE PRESSE

DNA du 30 juillet 2025

Nouvelle activité sportive au Hall des Sports : Cours de MUNZ FLOOR

♥ Une méthode douce et innovante pour :

- ✦ Libérer vos tensions
- ✦ Gagner en mobilité
- ✦ Retrouver énergie et sérénité

📅 À partir du 2 septembre 2025

🕒 Mardis de 19h30 à 20h45

📍 Hall des Sports – 1er étage—Soultz-les-Bains

📄 À l'unité (tarif réduit séance d'essai)
ou en abonnement (5 ou 10 séances)

💖 Offrez à votre corps un vrai temps de régénération !

📍 Réservez votre place auprès d' Estelle Admard

✉ ea.munzfloor@gmail.com



Rentrée du Club Féminin

L'heure de la rentrée a sonné au Club Féminin.

Cette année, les activités reprendront le

**Jeudi 18 septembre à 19h00
à la bibliothèque.**

Lors de cette soirée de rentrée sera établi le programme de la saison

Contact : Cécile SALOMON au 03.88.38.51.64
Marie-Paule CHAUVET au 06.69.82.50.45



Paroisse Saint Maurice

Fête Patronale de la Saint Maurice - Dimanche 21 septembre 2025

Grand Messe de la Fête Patronale à l'église à 10h, présidée par le Père Sylvain BOKO, suivie d'un apéritif sur le parvis (à la salle paroissiale en cas d'intempéries).



Mariages 2026

Pour les mariages 2026, il faut contacter M. le Curé au plus tôt et impérativement avant le 31/12/2025.
Contact : secrétariat paroissial (tel. 03.88.96.00.69)

CATECHÈSE

Catéchèse



- Premier pardon / Première communion (enfants nés en 2017) : préparation en 1 an. Réunion d'information le mardi 16/09 à 20h au Caveau à Wolxheim
- Profession de foi / Confirmation (jeunes nés en 2012) : préparation en 2 ans. Réunion d'information le mardi 09/09 à 20h à l'église St Nicolas d'Ergersheim

Contact : secrétariat paroissial (tel. 03.88.96.00.69)

Info Don du Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu le **Vendredi 14 novembre 2025** au Hall des Sports de 17h00 à 20h00. Nous comptons sur vous. Donnez votre sang, sauvez 3 vies.



J ournée du P atrimoine

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Portes Ouvertes
À la découverte des producteurs
de Foie Gras

2025
19 & 20 SEPTEMBRE



Samedi 20 septembre, le domaine Doriath, situé sur la route des vins à Soultz-les-Bains, ouvre ses portes au grand public pour faire découvrir les mystères d'un produit de qualité qu'est le Foie Gras d'Alsace !

La famille Doriath propose en effet une visite de son domaine et de la salle d'engraissement.

Les visites auront lieu :

- à 11h
- et à 17h.

Les visiteurs pourront prendre un repas sur place à l'issue.



Cette opération sera l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux Français et touristes un mets emblématique de la gastronomie française, reconnu « Produit du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France » depuis 2006 et de valoriser le savoir-faire d'une filière d'excellence et de ses professionnels passionnés.

Plus d'informations :



<https://patrimoine-foiegras.fr/lucien-doriath-sa/>



DÉCOUVREZ ET DÉGUSTEZ LE PATRIMOINE
CULTUREL ET GASTRONOMIQUE FRANÇAIS
RETROUVEZ LA LISTE DES PARTICIPANTS SUR PATRIMOINE-FOIEGRAS.FR

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Culture
Patrimoine



Lavez
vos yeux !

www.journeesdupatrimoine.fr

Nos sentiers

Les différents sentiers (*Casemates, Croix et Jesselsberg*) sont ouverts toute l'année pour des visites libres.

A vous d'en profiter pour le plaisir de la marche et de notre terroir.

JOURNÉE DU PATRIMOINE
21 SEPTEMBRE 2025 de 14h à 18h
BIBLIOTHÈQUE de SOULTZ les BAINS



Love Elsaß
COSTUMES TRADITIONNELS
et VAISSELLE ALSACIENNE
MIS EN SCÈNE

Le Bon Tempérament un ensemble pas comme les autres

Originaire de Saverne depuis 1987, le Bon Tempérament est un ensemble vocal et instrumental original : une centaine de musiciens de toutes les générations s'y retrouvent dans différents chœurs, au sein d'un ensemble instrumental ou de l'orchestre symphonique.

Avec son programme *Entre Terre et Ciel*, le Bon Tempérament vous invite à découvrir ou redécouvrir l'ultime chef d'œuvre de Mozart, la Messe de Requiem en ré mineur (KV 626) composée en 1791, interprétée par le chœur d'adulte, les solistes et l'orchestre du Bon Tempérament. D'autres surprises musicales viendront agrémenter ce programme avec les musiciens et autres chœurs du Bon Tempérament jeunes et enfants notamment.

Proposé au public avec une participation libre, ce programme révèle une autre spécificité du Bon Tempérament : partager son plaisir de faire de la musique avec le plus grand nombre. Pourquoi ce nom de "bon tempérament" ? C'est d'abord une référence musicale, le tempérament étant une manière d'accorder les instruments, mais c'est aussi un clin d'œil à l'esprit qui prime dans ce groupe et que le public plébiscite.



Entre Terre et Ciel sera présenté en Alsace après sa tournée d'Été dans le Tarn et en Haute-Garonne lors de quatre concerts qui auront lieu

- ⇒ Le samedi 20 septembre à 20h00 à Kuttolsheim à l'Eglise St Jacques - Le - Majeur
- ⇒ Le dimanche 21 septembre à 17h00 à Koenigshoffen à l'Eglise St Paul
- ⇒ **Le samedi 27 septembre à Soultz-Les-Bains à 20h00 à l'Eglise St Maurice**
- ⇒ Le dimanche 28 septembre à 17h00 à Neuwiller-Lès-Saverne à l'Abbatiale St Pierre St Paul



Vide-greniers & Bourse aux vêtements : une belle journée en perspective !

Les associations **ASL** et **PERLIMPINPIN** ont le plaisir de coorganiser un **vide-greniers / bourse aux vêtements**, un événement convivial ouvert à toutes et à tous ! Une belle occasion de faire de bonnes affaires tout en passant un moment chaleureux au cœur de notre commune.

Cette collaboration entre les deux associations mérite d'être soulignée : en unissant leurs forces et leur énergie, l'**ASL** et **PERLIMPINPIN** proposent un événement encore plus riche, plus vivant, et surtout... à l'image de notre village !

Au programme :

- Des stands variés avec vêtements, jouets, objets de seconde main, etc.
- Une **petite restauration** proposée toute la matinée par l'**ASL** : boissons, douceurs, encas...
- Et pour celles et ceux qui souhaitent prolonger la journée, **possibilité de déjeuner sur place à midi** !

Avis aux parents :

Votre armoire déborde de vêtements d'enfants trop petits ? Vous ne savez plus quoi faire des anciens jouets ou équipements de puériculture ? **Il reste des places pour les vendeurs !**

C'est le moment idéal pour faire un grand tri et donner une seconde vie à tout ce qui dort dans vos placards. N'hésitez pas à réserver votre emplacement dès maintenant !

Renseignements et inscriptions auprès de l'Association **PERLIMPINPIN**

On vous attend nombreux pour cette belle journée placée sous le signe du partage, de la bonne humeur... et des bonnes affaires !



L'ASL ET L'ASSOCIATION PERLIMPINPIN
ORGANISENT UNE

BOURSE DE PUÉRICULTURE

DIMANCHE 19 OCTOBRE

De 8h30 à 13h 30

À

SOULTZ-LES-BAINS



Renseignements et inscriptions :

assoperlimpinpin@laposte.net

Informations :

Emplacement : 13 Euros la table
Buvette et petite restauration
par l'association de Basket:
croissants, bretzel, knacks-frites

Lieu:

Hall des Sports



Les points de départ - Edition 2025 :

1. Molsheim – Parking du cimetière du Zich
2. Mutzig – Pétanque Club à proximité du Dôme
3. Duttlenheim – Espace Sportif et Socio Culturel
4. Ernolsheim-Bruche – Sous le carport du bouloдрôme, Rue du Moulin

Les points de ravitaillement – Edition 2025 :

1. Dorlisheim – A proximité de la Ferme Vogelgesang
2. Soultz-les-Bains – Aire de pique-nique à proximité du parking de la Pâtisserie Klugesherz
3. Dachstein – A proximité du Complexe Sportif et Culturel
4. Duppigheim – Sur le parvis de la salle des fêtes



Les cadeaux - Edition 2025 :

- Une collation (1 paire de knacks, 1 éclair et 1 boisson) aux 4 points de départ de 11h à 14h sur présentation du coupon remis lors de l'inscription
- Les points de ravitaillement distribuent de 8h30 à 12h des petites collations sucrées et des boissons.
- 1 *gobelet réutilisable* pour tous les participants inscrits* du Tour-Vélo ! + Un cadeau surprise ! *Aucun gobelet jetable ne sera distribué sur les points de ravitaillement et de départ*
- Grande Tombola Gratuite ! A gagner : 1 vélo électrique (lot adulte) et un VTT (lot enfant) !

**dans la limite des stocks disponibles*



Communauté de Communes
de la Région de Molsheim-Mutzig

Balisage des sentiers par le Club Vosgien

Le Club Vosgien Molsheim/Mutzig a entrepris une opération d'envergure afin de re-baliser l'ensemble des itinéraires pédestres de son secteur.

L'équipe terrain s'active maintenant depuis avril 2024, à raison d'une journée par semaine, à la mise en place de la nouvelle signalétique sur le terrain.



Outre les plaquettes et panneaux directionnels qui jalonnent les parcours, des panneaux généraux munis de QR codes sont placés aux endroits stratégiques.

Pour tous les sentiers sur Soultz-les-Bains :

- * Le circuit des Croix
- * Le circuit du Jesselsberg
- * Le sentier des Casemates
- * Le circuit du Kehlbach
- * Le circuit de Bacchus – Rutscherle
- * Le circuit de Bacchus – Trötele

Le re-balisage est terminé. Il reste à poser le grand panneau près de la salle des sports avec le plan de l'ensemble des circuits pédestre du secteur.



Nous tenons encore à remercier le Club Vosgien Molsheim | Mutzig pour son travail au profit de tous les promeneurs sur notre territoire communal

Arts et traditions populaires de Soultz-les-Bains

Faire comprendre aux jeunes les réalités de la vie à travers le mouvement associatif : une expérience passionnante qui débuta en 1971.

A l'origine, une quarantaine de jeunes gens souhaitant se retrouver à l'occasion d'activités de loisirs. Roland Kauffer et Roger Eberling furent sollicités pour mettre en forme ces velléités et constituer une association. Le 15 janvier 1972, une assemblée générale fut convoquée pour constituer l'association et adopter les statuts. Elle prit le nom de "Maison des Jeunes de Soultz-les-Bains".

Les activités étaient réparties en trois sections : un groupe de danse animé par André Hettig ; une troupe de théâtre avec Patrice Hamm et un atelier de travaux manuel dirigé par Clément Kelhetter.



Groupe « Arts et Traditions Populaires » de Soultz-les-Bains (5/8/85).

(Photo Meyer, Mutzig)

Le 1^{er} février 1975, l'assemblée générale décida de modifier les statuts ainsi que le vocable de l'association pour s'appeler dorénavant : "Arts et Traditions Populaires de Soultz-les-Bains et Environs". Ainsi, l'association se consacra essentiellement au développement d'un groupe folklorique alsacien et à la pérennité de la tradition de la St Jean.

Une formation sérieuse dispensée sous forme de stages devenait nécessaire.

C'est ainsi que tous les membres participaient régulièrement aux stages organisés par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports. Grâce au concours efficace de ses animateurs, André Hettig et Solange Denni, le groupe de Soultz réussit rapidement à se hisser à un niveau enviable.

Aujourd'hui, l'association "Arts et Traditions Populaires de Soultz-les-Bains et Environs" n'existe plus.

C'est ainsi que M. Pierre EBERLING, dernier Président de l'Association, a décidé de faire don à la Commune de SOULTZ-LES-BAINS de 3 costumes alsaciens complets dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine.



Nous tenons encore à remercier M. Pierre Eberling pour son don au profit de la sauvegarde du patrimoine.

Un couple en costume est exposé en salle du Conseil Municipal

Un devoir du villageois

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile afin d'éviter les éventuelles chutes dues à la présence de feuilles humides, neige ou verglas.

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres débris ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec la mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciures de bois.

Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachant pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).



L'heure du conte

Tous les mardis
à la bibliothèque municipale
de Soultz les Bains à 17h15.



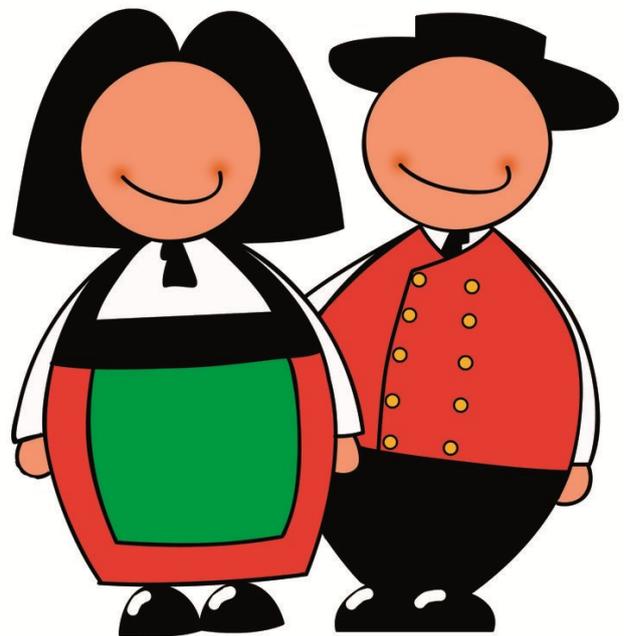
Des histoires pour les enfants dès 3 ans.

En septembre 2025 :
Mardi : le 23 et 30 septembre.

JOURNÉE DU PATRIMOINE
21 SEPTEMBRE 2025 de 14h à 18h
BIBLIOTHÈQUE de SOULTZ les BAINS



Love Elsaß
COSTUMES TRADITIONNELS
et VAISSELLE ALSACIENNE
MIS EN SCÈNE



Coordonnées de la Bibliothèque

Adresse : 8 rue des Sœurs
Tél : 03.69.32.35.91 (aux horaires d'ouverture uniquement)
Courriel : bibliotheque@soultz-les-bains.fr
D'autres photos sur le blog : bibliosoultz.canalblog.com

Horaires d'Ouverture

Mardi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 9h30 à 11h30
Vendredi de 17h00 à 19h00
Samedi de 9h30 à 11h30

Rentrée scolaire – Effectifs de notre école

Et voilà la rentrée ! Lundi 1 septembre, 64 enfants, répartis sur trois classes ont pris le chemin de l'école des Pins de Soultz-les-Bains.

En maternelle : 25 élèves

Chez Mme Florence TRAPPLER : Petite Section : 8 élèves
Moyenne Section : 12 élèves
Grande Section : 5 élèves

Les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h00



C'EST LA RENTREE, il est temps pour les enfants de reprendre le chemin de l'école. Petits & grands avaient également rendez-vous autour d'un petit déjeuner offert par la Commune pour démarrer la rentrée de manière positive.



En élémentaire : 39 élèves

Chez M. Thomas DELBET, Directeur
(14 élèves)

CP : 5 élèves
CE1 : 9 élèves

Chez Mme Nathalie HUMMEL :
(25 élèves)

CE2 : 9 élèves
CM1 : 6 élèves
CM2 : 10 élèves



Les cours d'enseignement religieux seront assurés par Mme Mathilde LEFEBVRE.

Bonne rentrée scolaire à tous, petits et grands.



Photos fournies par l'école des pins

Au périscolaire : une année sous le signe des contes et légendes

Cette année, le périscolaire plongera vos enfants dans l'univers magique des contes et légendes. Tout au long de l'année, ils découvriront des histoires fascinantes et vivront des activités variées : jeux sportifs inspirés de personnages choisis par les enfants, défis collectifs, ateliers créatifs et journées à thème.

Pour ouvrir de nouvelles perspectives, nous proposerons aussi des animations autour de l'Alsace et de ses coutumes.

Les grands rendez-vous festifs ne seront pas oubliés :

- Halloween et son traditionnel défilé,
- Noël avec un marché basé sur les créations des enfants,
- Carnaval et ses couleurs,
- Pâques et ses surprises.

Sortie bibliothèque sera proposer également le Mardi .

Un blog dédié permettra aux familles de suivre nos aventures et de partager avec nous ces moments riches en découvertes et en convivialité.



Photos d'illustration fournies par la FDMJC



L'équipe d'animation au service du périscolaire :
(de gauche à droite)

- ⇒ La directrice, Laetitia
- ⇒ L'animatrice sur les temps du midi, Edith
- ⇒ L'animatrice, Yasemin

Contact .

Laetitia BURGARD
Directrice périscolaire Soultz-les-Bains
8 rue du Fort - 67120 - SOULTZ-LES-BAINS
Tél : 06.36.05.42.99
Mail : periscolaire@soultz-les-bains.fr
Site : <https://fdmjc-alsace.fr>

Parlez-vous alsacien ?



Vertimot

Remplissez la grille horizontalement pour trouver, en première colonne, ce qui se place en deuxième position dans une phrase alsacienne.

1. Qualifie la voix.
2. On y apprend à lire et à écrire.
3. Dessins qui permettent de découvrir un mot ou une phrase.
4. Dans sa tour, le langage a été brouillé à jamais.
5. Inverse de l'oral.

1				
2				
3				
4				
5				



Charade

- Mon premier compte 365 jours.
- Mon deuxième n'est pas le tien ni le mien.
- Mon tout parle encore parfois l'alsacien.

Je suis un.....



Mots liés

Reliez chacun de ces dialectes à son origine :

Lavgue coltique

Lavgue germanique

Lavgue Latine

Lavgue d'oc

catalav

breton

alsacien

flamand

Lavgue d'oïl

corse

Dur dur...

Voici une courte liste de mots alsaciens. Arrivez-vous à les prononcer ?

- kavasschuss = koubago
- wackhadatscher = tapette à manche
- wässerrätta = rat d'eau
- wihnachtsgans = oie de Noël
- d'pansablianda = pâquerette
- wässerspumptra = libellule

Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir l'agenda prévisionnel de 2025.

Date	Horaires	Lieu	Animation - Organisateur
Dimanche 21 septembre	<i>Information dans le prochain BIC</i>		Journée du Patrimoine
Dimanche 21 septembre	<i>Information dans le BIC</i>		Vélo-tour de la Com-Com
Samedi 27 septembre	20h00	Eglise St Maurice	Concert « Entre Terre et Ciel »
Vendredi 3 octobre	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Samedi 4 octobre	14h00	Chapelle de la Pieta	Chantier participatif CEN
Dimanche 19 octobre	8h30 à 13h30	Hall des Sports	Bourse de puériculture
Vendredi 31 octobre	19h00	Hall des Sports	Halloween
Vendredi 7 novembre	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 9 novembre	12h00	Restaurant le Musculus	Repas des Aînés 2025
Mardi 11 novembre	11h00	Parvis de l'Eglise	Commémoration
Mardi 11 novembre	8h00 à 1700	Etang de pêche	Pêche de clôture
Vendredi 14 novembre	17h00 à 20h00	Hall des Sports	Don du Sang
Dimanche 16 novembre	8h00 à 17h00	Etang de pêche	Pêche
	Matinée	Ban communal	Battue Grands Gibiers
Vendredi 12 décembre	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 14 décembre	10h00 à 13h00	Etang de pêche	Assemblée Générale
	Matinée	Ban communal	Battue Grands Gibiers

Attention : Cet agenda prévisionnel est susceptible d'évoluer au cours de l'année. Une mise à jour sera réalisée régulièrement dans les différents bulletins municipaux.



Repas annuel des aînés

Le traditionnel repas annuel des aînés aura lieu le **dimanche 9 novembre** prochain au **Restaurant le Musculus** à **SCHARRACHBERGHEIM**.

Les invitations seront distribuées **début octobre**.

Cependant, vous avez plus de 67 ans et que vous n'avez pas eu votre invitation mi-octobre, merci de vous mettre en rapport avec le Secrétariat de la Mairie au 03.88.38.10.24 avant le 24 octobre 2025 (**dernier délai**).

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
et le Mercredi de 14h00 à 17h00

Vous souhaitez un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint ? Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat au 03 88 38 10 24.

INFORMATIONS LÉGALES

Bulletin d'Informations Communales - n°344
Septembre 2025

Edité par la Mairie de Soultz les Bains

Directeur de la publication : Guy SCHMITT, Maire

Informations institutionnelles : www.soultz-les-bains.fr

Brèves / news : www.facebook.com/SoultzLesBains